6° Un projet de loi, attribuant la personnalité civile à l'Office colonial.

LE BUDGET DE 1904

La Chambre passe à l'examen du budget.

M. le Président fait connaître que le Sénat a voté un chapitre 66 bis au budget des Finances, que la Chambre avait supprimé et dont la commission du budget demande de nouveau la suppression.

La suppression du chapitre 56 bis est adoptée. Il s'agit d'un crédit de 47.000 francs concernant les dépenses métropolitaines en Tunisie, dépenses que la Chambre veut laisser à la charge du gouvernement beylical.

Les autres chapitres du Ministère des Finances sont adoptés. La Chambre a maintenu ses votes sur les chapitres 29 (Pensions civiles, loi du 9 juin 1853), et 97 (Amélioration de la situation des préposés et ouvriers des Manufactures de l'Etat). Le chapitre 46 *bis*, voté par le Sénat (Contrôle des dépenses engagées dans les ministères) est supprimé.

Le crucifix dans les tribunaux

Le Sénat a rétabli le crédit que M. Dejeante avait fait diminuer de 100 francs, à titre d'indication de la suppression des crucifix dans les tribunaux. La Commission a accepté le relèvement.

Le Président met rapidement aux voix le crédit au milieu du bruit. Il est adopté, mais M. Dejeante proteste avec véhémence !

M. Doumer. — Ce que M. Dejeante a voulu, c'est provoquer une manifestation de la Chambre. Cette manifestation subsiste. Il a donc satisfaction. (Protestations à l'extrême gauche.)

M. Dejeante. — Je demande qu'on mette aux voix de nouveau la réduction de 100 francs et que M. Vallé renouvelle ses précédentes déclarations. (Bruit.)

M. Vallé. — Je me suis engagé à me conformer à l'opinion du Parlement. Mais la Chambre a une opinion et le Sénat en a une autre. (Rires.)

M. Hubbard. — Le Sénat a relevé le chiffre du crédit voté par la Chambre. Ce relèvement n'a pas eu lieu sur l'initiative du Garde des sceaux qui a accepté la réduction à titre d'indication. C'est une question d'ordre constitutionnel. Le Sénat n'a pas le droit d'augmenter un crédit voté par la Chambre.

MM. Hubbard et Dejeante, soutenus par l'extrême gauche, continuent à réclamer au milieu du tumulte.

M. Doumer finit par lâcher pied et accepte la diminution de 100 francs exigée par l'extrême gauche.

Cris à droite : C'est scandaleux. C'était voté.

Le crédit est de nouveau diminué de 100 francs pour donner satisfaction à MM. Dejeante et Hubbard.

Les chapitres du Budget des Affaires étrangères sont adoptés.

Au Budget de l'Intérieur, le Sénat a rétabli le crédit pour les commissaires spéciaux, et la Commission du Budget a accepté ce relèvement.

Les commissaires spéciaux

M. Ferrette s'étonne que, lorsque la Chambre a opéré une importante réduction de crédit, le Sénat puisse, contrairement à ses droits financiers, relever ce crédit, surtout quand il s'agit de la suppression de commissaires spéciaux qui se livrent à l'espionnage des hommes politiques.

L'orateur rapporte que, dans l'Est, la *Patrie Française* avait un porteur de lettres si dévoué qu'on lui donna une belle gratification. Quelque temps après, on découvrit que c'était un commissaire spécial d'une gare frontière ! (Hilarité.) Vous renouvelez toutes les pratiques des régimes que vous attaquez. C'est vous qui réclamez aujourd'hui le maintien d'une police que vous flétrissiez sous l'Empire. (Bruit à l'extrême-gauche.)

M. Berteaux invoque à son tour les prérogatives financières de la Chambre. Je m'étonne que la Commission du budget les ait méconnues en acceptant le relèvement du Sénat.

M. Fernand David. — Comme représentant d'une région frontière, je reconnais l'utilité des commissaires spéciaux et je demande à la Chambre de ne pas supprimer ce service sans qu'on sache par quoi il sera remplacé.

M. Clémentel, *rapporteur*. — Si la Commission a accepté le relèvement de crédit voté par le Sénat, c'est parce que le Président du Conseil a déclaré qu'il poserait à ce sujet la question de confiance. (Mouvements divers.)

M. Sembat. — Le Sénat est-il de l'avis de la Commission, et croit-il, lorsqu'il relève un crédit, user simplement du droit de remontrance ?

M. Louis Martin. — Le Sénat, par l'organe de son rapporteur, M. Boulanger, a exprimé l'opinion qu'il avait le droit de relever des crédits. Il ne s'agit donc pas d'un droit de remontrance. J'invite la Chambre à maintenir ses prérogatives. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La question de confiance

Le Président du Conseil. — Je n'entrerai pas dans la discussion de la question constitutionnelle. En demandant au Sénat de relever le crédit que la Chambre avait diminué sans m'avoir entendu, je n'ai fait que me conformer au précédent inauguré par un excellent républicain, M. Floquet. Je demande donc le maintien du crédit voté par le Sénat. Si cette question devait être une cause de conflit entre les deux Chambres, je m'en irais tout de suite. (Mouvements divers.)

M. Combes fait alors l'éloge des commissaires spéciaux chargés de la surveillance des anarchistes et des espions et qui ont, — c'est là leur principal titre à ses yeux, — assuré l'exécution de la loi contre les congrégations. (Exclamations à droite.)

En 1854, ils étaient au nombre de 235 ; aujourd'hui, il y en a 400 ; 226 sont affectés au contre-espionnage et sont répandus dans 129 secteurs de la défense nationale.

M. Ferrette. — Le président du Conseil a prétendu que les commissaires spéciaux ne font pas de candidature officielle. Eh bien ! dans l'élection de Béthune, j'ai trouvé au dossier une lettre d'un commissaire spécial disant au candidat du gouvernement qu'il avait pris toutes les mesures pour qu'à la réunion de son adversaire, il y eut du bruit. Ce commissaire spécial a fait évidemment ce que le gouvernement lui demandait de faire. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Ferrette oppose l'attitude ancienne des radicaux à leur attitude d'aujourd'hui.

M. Sembat. — M. le Président du Conseil a manqué de sang-froid en posant sur ce terrain la question de confiance. J'espère qu'il ne maintiendra pas sa déclaration. Je suis l'adversaire des moines, mais je ne sacrifierai pas les droits de la Chambre, même à l'argument des couvents.

Le scrutin est ouvert.

L'extrême gauche, sur un signe de M. Jaurès, vote le crédit demandé ; le centre le vote aussi.

Par 329 voix contre 239, le crédit, rétabli par le Sénat, accepté par la Commission et réclamé par le gouvernement, est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

Divers chapitres du Budget de la Guerre sont adoptés. La Chambre rétablit son chiffre sur plusieurs chapitres.

On passe au Budget de la Marine. La Chambre maintient son chiffre primitif pour le chapitre 6 (officiers mécaniciens).

Les ouvriers des arsenaux

M. Pelletan, ministre de la Marine, demande un relèvement de 700.000 francs. La progression des salaires dans les arsenaux a été inférieure à celle des salaires des ouvriers de l'industrie privée. Sur l'initiative du ministre précédent, on avait augmenté les salaires par quart, d'année en année, soit d'environ 375.000 francs. Je n'avais pas demandé cette année les 375 000 francs qui formaient le dernier quart de l'augmentation prévue. Le Sénat a supprimé même les 700.000 francs qui étaient afférents aux deux dernières années. Je prie la Chambre de ne pas accepter cette réduction.

Par 428 voix contre 60, le relèvement de crédit proposé par la Commission et le Gouvernement, est adopté.

On passe au ministère de l'Instruction publique. La Chambre maintient ses votes antérieurs, ainsi que pour le budget du ministère du Commerce.

Elle maintient le crédit voté par elle pour encouragements à l'agriculture.

M. Castillard, sur le chapitre 24 (Indemnités pour abattage d'animaux), prie la Chambre de maintenir le crédit de 815.000 francs proposé par la Commission. — Adopté.

La Chambre rétablit son crédit au chapitre 57 (Primes pour la destruction des loups, sangliers, etc.).

La Chambre adopte sans discussion les chapitres du budget des Travaux publics. Elle aborde l'examen de la loi de finances.

M. Sembat présente des observations au sujet des dispositions votées par le Sénat concernant la mise à la retraite des fonctionnaires civils. Il demande la disjonction de l'article 18. Elle est repoussée.

Les procès-verbaux de la Régie

A l'article 24, concernant les fraudes en matière de contributions indirectes, M. Cunéo d'Ornano constate que le Sénat a adopté la première partie de son amendement. Le prévenu est en conséquence admis à faire la preuve. La seconde partie, relative aux circonstances atténuantes, s'imposait *a fortiori*. Mais il ne faut pas abuser des meilleures choses. Je reprendrai donc cette seconde réforme l'an prochain.

La disjonction de cette deuxième disposition, votée par le Sénat et acceptée par la Commission, est adoptée.

M. Perroche présente un amendement tendant à rétablir l'article 32, disjoint par le Sénat, qui est relatif à l'adjudication des bureaux de tabac.

La disjonction, prononcée par le Sénat, est adoptée.

L'ensemble est adopté par 448 voix contre 38.

La Chambre décide de siéger demain matin pour discuter l'amnistie. Elle inscrit à son ordre du jour de l'après-midi, les chemins de fer algériens et le monopole des inhumations.

Demain matin, séance à 10 heures. La séance est levée à 8 heures 25.

SÉNAT

Séance du lundi 28 décembre 1903

La séance est ouverte à cinq heures devant un très petit nombre de sénateurs. C'est une séance de pure forme, tenue pour recevoir le Budget, tel que le renverra la Chambre.

Pour occuper le temps, le Président, M. Fallières, fait adopter un certain nombre de projets à l'ordre du jour, notamment le projet de loi autorisant le gouvernement à *approuver par décrets*, la prorogation des surtaxes d'octroi et le projet de loi déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer de Tlemcen à Lalla-Maghnia et à la frontière du Maroc, qui sera le trait d'union entre l'Algérie et le Maroc.

Le budget de l'Algérie

M. Milliès-Lacroix lit son rapport sur le budget de l'Algérie.

Les divers articles du projet sont adoptés.

M. l'amiral de Cuverville déclare qu'il s'abstiendra à raison des charges que va imposer à l'Algérie l'application de la nouvelle politique scolaire.

L'ensemble du projet est adopté par 212 voix.

Le Budbet n'est pas encore revenu de la Chambre.

La séance est suspendue à 6 heures 35 et reprise à 7 heures 15.

Le Budget n'étant pas encore là, la séance est levée aussitôt et renvoyée à demain, deux heures.

La Commission des finances se réunira dans la matinée pour examiner les modifications apportées au Budget par la Chambre des députés.

A PROPOS DU SÉRUM DE M. MARMOREK

La recherche du sérum idéal contre la tuberculose est, de toute part, l'objet des études les plus passionnées. Depuis Koch, qui, malgré son retentissant échec, ne se lasse pas d'étudier cette question, jusqu'à M. Marmorek, dont la récente communication, pour n'avoir été accompagnée d'espérances ni aussi vives ni aussi brutalement déçues, n'en a pas moins été assez mal accueillie, des centaines de savants se sont attachés à la découverte d'un serum immunisateur, et on peut espérer que dans un avenir plus ou moins rapproché ces recherches finiront par aboutir.

Le remède agira-t-il plus spécialement comme le sérum antidiphtérique de Roux, ou bien son action sera-t-elle exactement comparable à celle de la vaccine contre la variole ? Sera-ce un remède curatif ou, au contraire, préventif et immunisant ? On ne peut encore rien affirmer à cet égard, et les études se poursuivent avec une égale ténacité dans les deux sens.

Ainsi, tandis que M. Marmorek cherchait en France un sérum à action curative, le docteur Friedmann se livrait, à l'Institut anatomique et biologique, dirigé par le professeur O. Hertwig, à Berlin, à des expériences d'immunisation fort curieuses et dont les journaux médicaux allemands viennent de nous révéler les résultats.

D'après ces journaux, le docteur Friedmann a recueilli une race de bacilles de Koch provenant d'une grosse tortue morte de phtisie pulmonaire. Cette race pour laquelle le savant praticien a trouvé le joli nom de « *Schildkrœtentuberkelbazillenstamm* » (race des bacilles de la tuberculose de la tortue) ne se distingue du bacille de Koch commun que par une virulence moindre. Les cobayes qui, comme on le sait, sont les animaux qui succombent le plus aisément de la tuberculose, présentent, lorsqu'on leur injecte quelques-uns de ces bacilles une indisposition passagère, puis guérissent complètement, alors qu'avec les mêmes doses de bacilles communs, ils meurent toujours et très rapidement. Or, les cobayes qui ont été soumis à l'action des bacilles de tortue se montrent par la suite d'une résistance excessive vis-à-vis des bacilles communs, vis-à-vis même des plus virulents de tous, ceux qui proviennent des grands mammifères tuberculeux. Les bacilles de tortue ont agi sur eux, en les immunisant contre la tuberculose comme le vaccin jennérien nous immunise contre la variole.

On n'a pas encore tenté d'expérience sur l'homme ; il sera d'ailleurs difficile de le faire avant longtemps et sans doute on ne fera pas comprendre aisément aux gens que pour échapper au fléau il faut de temps en temps se faire injecter des bacilles de la tuberculose.

Il n'importe ! Si les faits mis en évidence par le docteur Friedmann se vérifient dans les expériences en grand qui vont être tentées, la cause de la lutte contre la tuberculose aura fait un pas énorme.

FAITS DIVERS

A L'INSTITUT PASTEUR. — L'Institut Pasteur a reçu ces derniers jours une vingtaine de personnes, venant de Morlaix et des environs, qui ont été mordues par plusieurs chiens atteints de la rage.

Les chiens, ainsi qu'un chat et deux chevaux mordus, ont été abattus. Le maire de Morlaix a pris un arrêté interdisant la libre circulation des chiens.

A l'Institut Pasteur, on dit que les malades ont heureusement pu être soignés à temps, et qu'aucun d'eux ne semble en danger de mort.

EXPLOITS DE MILITAIRES A TOURS. — Tours, 28 décembre. — La nuit dernière, deux militaires du 66e d'infanterie, au cours d'une discussion avec un cafetier qui refusait de les servir, ont dégainé et lui ont porté deux coups de baïonnette. Ils ont ensuite pris la fuite.

TENTATIVES DE DERAILLEMENT. — Angers, 28 décembre. — Une tentative de déraillement a été commise sur la ligne d'Angers à Poitiers, près de la gare de Thouars. Des branches et des troncs d'arbres avaient été, la nuit dernière, placés en travers des rails. Un employé de la voie aperçut heureusement cet obstacle, et il eut le temps de déblayer la voie avant le passage du train, évitant ainsi une catastrophe.

Privas, 28 décembre. — Une tentative criminelle a été commise, hier matin, à six heures, sur la ligne de la Mastre au Cheyland, dans le quartier des Gats, commune de Saint-Prix, un peu avant le passage du train de voyageurs. Après que le cantonnier eût fini sa tournée, un bloc de pierre, pesant 400 kilogrammes, fut placé sur les rails.

En raison de l'obscurité, le mécanicien n'aperçut pas l'obstacle ; un choc violent se produisit, mais le chasse-pierres ayant résisté, le bloc fut entraîné pendant quelques mètres, ce qui donna le temps au mécanicien d'arrêter le train.

Une enquête est ouverte en vue de découvrir les auteurs de cette tentative criminelle.

PRESBYTÈRE DYNAMITÉ. — Rodez, 28 décembre. — Pendant que le curé de l'Escure, canton de La Salvetat, était à dîner avec plusieurs amis, une violente explosion, qui a ébranlé tout le presbytère, s'est subitement produite. La porte d'entrée a volé en éclats. Tous les carreaux de la maison, ont été cassés. Cette explosion était due à des malfaiteurs qui avaient mis le feu à une cartouche de dynamite placée au battant de la porte. Il n'y a aucun accident de personne.

UN INSTITUTEUR TRADUIT EN COUR D'ASSISES POUR TENTATIVE DE MEURTRE. — Paris, 28 décembre. — Un instituteur, M. Gosse, est poursuivi en assises sous l'inculpation de tentative de meurtre. Il était en instance de divorce. Il supposait que son beau-frère exerçait sur Mme Gosse une influence néfaste, la poussant à une séparation dont il ne voulait pas à cause des enfants. On lui refusait de voir le dernier de ceux-ci confié à la mère. En proie à une vive colère, il donna à son beau-frère deux coups de couteau. Après un récit des malheurs du jeune homme et une scène où la femme s'est évanouie, l'audience a été renvoyée à demain.

DISPARITION D'UN JEUNE ARTISTE PEINTRE ITALIEN. — Rome, 28 décembre. — L'opinion publique en Italie est vivement émue de la disparition d'un jeune peintre de grand talent, M. Mussini, de Florence. On n'a pas de nouvelles de lui depuis quatre mois, et toutes les recherches pour retrouver ses traces sont demeurées infructueuses.

M. Mussini a été aperçu pour la dernière fois à l'Abbaye du Mont-Cassini, au commencement de septembre. Les uns supposent qu'il s'est suicidé, les autres, qu'il s'est retiré dans quelque couvent.

Une autre hypothèse, beaucoup plus romanesque, a couru au sujet de cette disparition. Un des amis de M. Mussini devait épouser une jeune fille de Florence. Les parents de celle-ci s'opposaient au mariage. L'ami recourut à l'intervention de M. Mussini, mais celui-ci s'éprit à son tour de la jeune fille et le mariage de cette dernière fut définitivement rompu.

Quelques-uns supposent que M. Mussini se serait donné la mort à la suite d'un duel à l'américaine avec son ami et rival. Tous les journaux de la Péninsule s'occupent longuement de cette affaire mystérieuse.

DISPARITION MYSTERIEUSE. — M. Smith, frère de Mme Fair, l'Américaine qui mourut l'an dernier, avec son mari, dans un accident d'automobile, a disparu mystérieusement entre New-York et San-Francisco. Il allait partir pour le Japon et pour la France. Sa femme et ses amis craignent qu'il n'ait été victime d'un attentat criminel.

TERRIBLE EXPLOSION EN ITALIE. — *Huit tués et cinq blessés.* — Naples, 28 décembre. — Hier soir, à Resina, plusieurs paysans étaient réunis dans une ferme et s'occupaient à fabriquer des feux d'artifice.

Une explosion se produisit qui détruisit le bâtiment. Huit paysans ont été tués et cinq autres, grièvement blessés, ont été retirés des décombres.

LES DRAMES DE LA MER. — Queenstown, (Irlande), 28 décembre. — Suivant une dépêche de Pensacola (Floride), le vapeur anglais *Stanfield* qui vient d'arriver dans ce port rencontra, par 27°60 de latitude nord et 26°27 de longitude ouest, le navire italien *Vega* faisant des signaux de détresse. Le *Vega* parti de Pensacola pour Savone, dans le golfe de Gênes, n'avait personne à bord qui pût le diriger. M. Barrow, officier en second du *Stanfield*, apprit que peu après le départ de Pensacola, le second du *Vega* s'était suicidé en absorbant du laudanum et que, la semaine suivante, le capitaine avait été emporté par une vague et s'était noyé. Plusieurs matelots étaient malades et incapables de travailler. Le capitaine du *Stanfield* autorisa M. Barrow à prendre la direction du *Vega* et à le conduire à destination.

LA NEIGE A NEW-YORK. — New-York, 28 décembre. — Une violente tempête de neige a sévi hier sur New-York, accompagnée d'un froid terrible. Le thermomètre est descendu à 30° centigrades au-dessous de zéro.

LES GRÈVES

La Commission d'enquête sur les industries textiles

La Chambre syndicale ouvrière de l'Industrie textile de Lille et environs, dont le siège social est 31, rue Léon-Gambetta, a adressé deux questionnaires aux travailleurs textiles syndiqués et non syndiqués de Lille et la banlieue, afin de permettre aux différentes catégories d'ouvriers de faire connaitre leur situation de façon précise.

Ces questionnaires seront rassemblés par le Syndicat et remis par ses soins à la Commission d'enquête parlementaire sur l'industrie textile.

A TOURCOING

La grève de la filature Baratte

M. A. Baratte nous adresse la lettre suivante, à propos d'une note qui nous avait été communiquée par la Mairie de Tourcoing :

Tourcoing, le 28 décembre 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

On nous communique aujourd'hui l'entrefilet que vous avez inséré dans votre édition du 26 courant.

Veuillez, pour la bonne règle, insérer la rectification suivante, dans votre édition de demain matin.

Le memorandum que vous avez communiqué au public comme ayant été adressé par nous à l'Administration municipale était erroné. C'est à M. Salembien, négociant et adjoint, domicilié rue du Tilleul, que cet écrit a été porté.

Vous avez donc été surpris dans votre bonne foi, vos lecteurs et les ouvriers indépendants jugeront.

Agréez, Monsieur, nos sincères salutations.

A. Baratte.

A HAZEBROUCK

Une nouvelle grève s'est déclarée, on le sait, mercredi soir, à Hazebrouck. La direction du tissage Lefebvre ayant décidé, en raison de la fête de Noël, d'arrêter ce jour-là le règlement de quinzaine, pour pouvoir plus facilement établir la comptabilité, un mouvement de mécontentement se manifesta parmi les ouvriers. L'un d'eux, S..., cependant, ayant exprimé tout haut son adhésion à la décision des patrons, fut pris à partie par ses camarades.

Une dispute éclata et, comme sanction, on exigea le renvoi de S..., que n'accorda pas le directeur. Les grévistes sont calmes.

AU CATEAU

M. Moguet a accordé une augmentation de 5 pour 100 aussitôt que les commissions à bas prix entreprises seront terminées. Au cours des réunions qui ont eu lieu dimanche, à la salle de gymnastique, les ouvriers des trois établissements ont voté la continuation de la grève.

M. Dhalluin-Lepers frères, de Roubaix, ont fait publier la communication suivante :

« Cinq ouvriers, délégués des grévistes de notre établissement, ont fait la déclaration suivante à M. le juge de paix : « Il nous est impossible de pouvoir vivre avec » 5 fr. 50 par semaine.» Or, nous avons fait relever le salaire de ces cinq délégués. Voici leurs gains pour les six dernières semaines :

» Délégué Diot, gain moyen 24 francs par semaine ; délégué Galoux, moyenne 18 fr. par semaine ; délégué Cartignies, moyenne 17 fr. 40 par semaine ; délégué Pernet, moyenne 19 fr. 50 par semaine ; délégué Vilette, moyenne 17 fr. 50 par semaine.

» Le public catésien pourra, d'après cela, apprécier la bonne foi des ouvriers.

» Nous avons pas l'intention de discuter dans les journaux les choses professionnelles qui ne regardent que nos ouvriers et nous, mais nous avons cru devoir sortir exceptionnellement de cette réserve devant une allégation qui était de nature à nuire à notre maison.

» Dhalluin-Lepers Frères.»

LETTRE D'UN EMPLOYÉ

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Ma lettre a eu, paraît-il, le mérite d'attirer l'attention de mes collègues et amis les employés, permettez-moi, Monsieur le Directeur, de continuer ma thèse en leur faveur.

Je suis heureux que le vœu timidement exprimé soit réalisé. J'espère lire encore les « Lettres d'un Patron », elles peuvent faire grand bien, surtout si elles sont — comme l'indique le nom de leur auteur — animées d'intentions pacifiques, tant pour l'étude que pour l'application des questions ardues et difficiles soulevées par cette polémique intéressant le monde du travail ; je serai largement payé de mes peines si j'ai pu faire faire un pas vers leur solution.

Ceci dit, revenons à notre sujet.

La condition d'employé présente une sécurité relative qui convient à bon nombre de caractères ; propriétaire de son temps, l'employé l'a engagé contre une rémunération, il a droit à cette rémunération, dès qu'il a consciencieusement fait son œuvre, et, la touchant à la fin de chaque mois, il règle sa vie et établit son budget en conséquence. (J'ai dit précédemment avec quelles difficultés il arrive à l'équilibrer.)

Sans doute, dans certains cas, il peut n'être pas payé à sa véritable valeur, mais ce serait une erreur de croire qu'il est lésé ; et si, malgré les services rendus, le patron ne juge pas ou ne donne pas une augmentation méritée ; il reste à l'employé la faculté de faire remarquer la valeur et l'importance de l'emploi, ainsi que la somme de travail qu'il exige ; je ne crois pas qu'un patron se refuse à entendre ces sortes de réclamations et à y faire droit ; mais il arrive souvent que l'on discute et atténue cette importance ; on répond à cette juste demande par des observations ou des reproches ayant plus ou moins de valeur ; on prétexte de mauvais inventaires (l'employé en connait le résultat), on ne donne pas d'augmentation, on fait patienter ou des promesses que l'on exécute rarement et, comme on ne peut vivre de promesses, qu'arrive-t-il ?

Ou bien l'employé change de maison (c'est ainsi que parfois on apprécie trop tard la valeur d'un employé), quand il réussit de trouver un emploi libre ; sinon, pour lui permettre d'élever sa famille, il reste mais il est découragé, travaille sans goût et sans entrain.

Il arrive aussi parfois que, tout en accordant l'augmentation, on donne à l'employé, un second, aide adroitement stylé ; celui-ci ne brigue rien moins que de supplanter son aîné ; si le patron ne s'aperçoit pas de l'intrigue, la flatterie et la délation s'en mêlant, à la première nouvelle demande d'augmentation, c'est une fin de non recevoir ou encore, sans tenir compte de longs services, un remplacement à brève échéance. C'est ainsi que l'on fait des « mécontents », pour ne pas dire plus.

Combien il en serait autrement si, prévoyant le cas, l'augmentation était accordée sans attendre la demande ; cela attirerait la sympathie, la reconnaissance, et accentuerait davantage encore, si c'est possible, le dévouement.

C'est parfois un sacrifice, soit, je n'en disconviens pas, mais le patron qui se l'imposerait, le regagnerait en abnégation, en travail plus soutenu, surtout si, avec une parole aimable, une gratification adroitement donnée, à la suite d'une circonstance heureuse (naissance, mariage, fête, nouvel an, etc.,) vient jeter un rayon de bonheur dans la vie sédentaire si appliquée et si peu comprise de l'employé.

Demandez aux employées de telle maison de Roubaix-Tourcoing si le contenu de la petite enveloppe traditionnelle distribuée de temps en temps à chaque employé, depuis le comptable jusqu'au petit coursier, avec une cordiale poignée de mains et un mot gracieux de félicitation, d'encouragement et d'espérance, ne leur font pas plaisir ? Demandez-leur s'ils ne sont pas sensibles à cette marque d'intérêt, si ce n'est pas pour eux un stimulant de zèle, de régularité et de dévouement aux intérêts confiés ?

D'un autre côté, demandez à ces patrons s'ils n'en sont pas les premiers bénéficiaires ? Je n'en veux pour preuve que la marque recherchée et reconnue de cette maison, dont les produits (c'est un fait réel) se vendent plus chers que ceux de leurs concurrents, en plus le renom bien justifié d'être la maison la plus sérieuse, la mieux organisée et dirigée de la région ; faut-il ajouter que le personnel vivant dans une parfaite union, n'a qu'un but commun : la prospérité commerciale de l'établissement.

Voilà le résultat de l'application de ce que j'appellerai la participation « généreuse » indirecte aux bénéfices.

Tous peuvent et devraient essayer du système sans craindre la ruine.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes civilités les plus empressées.

Odon-Aude.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

(suite)

Surélévation du droit de douane sur les orges. — Un projet de loi déposé à la Chambre des députés par M. Debussy, tend à majorer très sensiblement le droit de douane appliqué aux orges importées en France.

Cette majoration dont l'Agriculture ne paraît pas avoir besoin pour se défendre aurait sa répercussion sur le prix des bières dites à bon marché qui sont généralement consommées par la classe ouvrière.

Toutefois, afin de leur permettre de prendre des dispositions, pour satisfaire à la nouvelle obligation qui leur est imposée la mesure ne sera appliquée qu'à partir du 1er janvier 1904.

Avis de cette communication sera donnée aux intéressés par la voie de la presse locale.

C'est donc en réalité moins pour l'agriculture que contre cette boisson hygiénique qu'au mépris de la loi du 29 décembre 1897, M. Debussy demande à coup sûr, sans y prendre garde, le relèvement du droit sur les orges étrangères.

La Chambre de commerce de Roubaix signale ce danger aux Pouvoirs publics, en protestant contre le droit dont il s'agit.

Règlementation des effectifs et du travail à bord des navires. — Un projet de loi concernant la règlementation des effectifs et du travail à bord des navires de commerce a été présenté par M. le Ministre de la Marine à la Chambre des députés le 3 juillet 1903, et renjustifiant la règlementation proposée. Ce document contient notamment les affirmations suivantes : « Au point » de vue des heures de travail, le législateur a depuis » longtemps réglé les relations entre les salariés et ceux » qui les emploient. On a soutenu autrefois que l'Etat » n'avait pas à intervenir dans de telles questions et » qu'elles ne relevaient que des contrats privés auxquels » il importait de laisser toute latitude. Nous n'avons pas » à discuter cette thèse. Elle est contraire aux principes » admis aujourd'hui dans notre droit public.»

Il ne peut échapper à personne qu'il y a là un véritable malentendu. Si le législateur s'est préoccupé avec raison de défendre les femmes et les enfants contre leur propre faiblesse en réglementant leurs heures de travail, il n'est jamais intervenu, jusqu'ici, dans le contrat librement consenti entre des citoyens adultes.

Il est également sans exemple dans aucune industrie que les Pouvoirs Publics aient décidé quel nombre d'ouvriers est nécessaire pour accomplir un certain travail.

C'est pourtant à quoi aboutirait le projet de M. le Ministre de la Marine s'il était adopté par le Parlement. Il ne s'agit, aujourd'hui, il est vrai, que de la réglementation du travail à bord des navires, mais la douane innovation dont les armateurs se trouveraient être les premières victimes constituerait un précédent opposable ensuite à toutes les industries et permettant au législateur de modifier brusquement et d'une façon arbitraire les conditions d'emploi régies par les circonstances économiques.

En présence d'un danger aussi général, la Chambre de commerce de Roubaix n'hésite pas à se prononcer contre l'adoption du projet sus-mentionné de M. le Ministre de la Marine, projet qu'elle considère comme pouvant avoir des conséquences néfastes pour le travail national.

Espagne. — Régime douanier des tissus de laine. — Dans une délibération qu'elle a prise dernièrement, la Chambre de Commerce a demandé que des démarches fussent faites, en vue d'obtenir l'abrogation du régime appliqué en Espagne aux tissus de laine, par l'ordonnance royale du 12 juillet 1901.

M. le Ministre du Commerce fait savoir que, malgré la vive insistance de notre représentant à Madrid, le Gouvernement espagnol oppose une fin de non-recevoir absolue à cette demande.

Le département des finances espagnoles déclare que l'ordonnance incriminée n'a nullement modifié la classification douanière des tissus de laine, mais qu'elle a eu pour but de fixer une base plus exacte pour garantir l'uniformité des taxes et la précision dans la classification. Cette base constituée par le poids de 200 grammes au mètre carré, aurait été adoptée à la suite de l'examen même des dossiers de litige relatif aux tissus de laine auquel se serait livré le directeur des douanes espagnoles.

Acte est donné de cette communication.

Musée commercial, industriel et agricole de Jassy (Roumanie). — Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Jassy (Roumanie) fait savoir que cette Compagnie vient de créer un Musée commercial, industriel et agricole, dans lequel se trouveront réunis les échantillons de tout ce que produit la Roumanie. Ces échantillons seront accompagnés de renseignements sur la quantité de la production, le prix de l'offre, les conditions et les lieux de livraison, ainsi que toutes autres informations demandées par les acheteurs.

Les échantillons des produits de l'industrie roubaisienne peuvent y être admis sans frais.

Le bureau de ce Musée est, de plus, à la disposition de tous ceux qui désirent être renseignés sur le commerce et les commerçants roumains.

Acte est donné de cette communication.

Représentations. — Tunis. — MM. Dubois et Haddad, représentants à Tunis, rue Hannon, 2, demandent à entrer en rapports avec des maisons de Roubaix pour la vente en Tunisie des tissus de coton et de laine et des articles d'ameublement, tapis, couvertures, bonneterie, draperie, etc., etc.

Des références de premier ordre seront offertes.

— *Angleterre et colonies anglaises.* — Un jeune homme instruit, Français, âgé de 27 ans, connaissant à fond les langues française et anglaise, attaché en ce moment à une grosse maison d'exportation américaine à Londres, ayant une grande expérience sur les marchés de Londres et de Paris, sollicite une représentation ou place d'acheteur d'une maison de Roubaix. Accepterait volontiers d'aller dans une colonie anglaise. Prendre l'adresse au secrétariat de la Chambre de Commerce.

— *Algérie.* — Un Lillois, M. Emile Cassé, demeurant rue de Chartres, n° 31, à Alger, et offrant des garanties, tant au point de vue des connaissances commerciales qu'au point de vue pécuniaire, demande la représentation de maisons de tissus pour l'Algérie et la Tunisie.

Le Président : Georges Motte.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

CONVOCATIONS

Canton Nord. — Bureau de la rue Archimède. — Mardi, 29 courant, à *six heures très précises du soir*, à l'*Enfé*, 160, rue Blanchemaille, réunion du Comité de la section ; présence indispensable.

DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

La discussion du budget

La clôture de la session parlementaire

Paris, 28 décembre. — Des difficultés qui s'étaient élevées hier entre le Sénat et la Chambre au sujet de la loi de finances en discussion, il ne reste que celles concernant les ouvriers des arsenaux et mécaniciens de la marine et les arsenaux et munitions de guerre. On dit que sur ces questions la commission sénatoriale entend se montrer intraitable, mais le Sénat suivra-t-il la commission jusqu'au bout ? Il est, au contraire, probable que le budget sera voté demain.

La session extraordinaire de 1903 serait donc close demain, car M. Combes est tout prêt à lire le décret de clôture, aussitôt que le budget sera complètement voté.

Mort d'un membre de l'Institut

Paris, 28 décembre. — On annonce la mort de M. Colmet de Santerre, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, décédé à l'âge de 83 ans, auteur de plusieurs ouvrages de droit, notamment du *cours analytique* du Code civil ; il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

La grève de l'alimentation

Paris, 28 décembre. — La Bourse du travail, dans un nouveau manifeste distribué ce soir, conseille aux soldats de refuser de marcher contre les grévistes, invite tous les ouvriers à se rendre en masse, demain soir, à la Bourse du travail, et déclare enfin que, si les bureaux de placement ne sont pas supprimés avant les vacances parlementaires, ils ne peuvent plus répondre des grévistes qui sont surexcités au dernier degré.

Les traités d'arbitrage

Rome, 28 décembre. — On assure qu'un traité d'arbitrage, analogue à celui existant entre l'Italie et la France, a été conclu entre l'Italie et l'Angleterre.

Le marché des cotons à Liverpool

Année mauvaise. — Pertes immenses

Liverpool, 28 décembre. — Le marché des cotons a été très agité. Il y a eu un moment une hausse de 24 points. La clôture s'est effectuée à des baisses de 17 points et demi et de 26 points.

Cette année a été très mauvaise, une des plus mauvaises depuis la célèbre panique des cotons. Les ouvriers et les patrons des filatures sont unanimes à déclarer que les manœuvres des spéculateurs américains, pour faire monter le prix des matières premières, ont contraint les filateurs à limiter la production. Près de deux cent mille ouvriers de la région n'ont pas touché en moyenne plus de 6 fr. 25 par semaine pendant les 26 ou 30 semaines écoulées.

L'exportation des cotonnades en Extrême-Orient baisse depuis quelque temps. Elle augmente en Australie. On estime à plus de *soixante-deux millions* de francs, les pertes qu'auraient subies patrons et ouvriers, pendant cette année.

Eboulement dans une mine

Saint-Pétersbourg, 28 décembre. — A la suite d'un éboulement qui s'est produit dans un puits d'une mine de charbon, à Vairak, 18 hommes ont été ensevelis. Des travaux de sauvetage ont été entrepris.

La révolution haïtienne

Trois gouvernements provisoires !

New-York, 28 décembre. — On sait qu'après la fuite du président Woss y Gil, un gouvernement provisoire avait été constitué à Saint-Domingue sous la présidence du général Moralès.

Deux dépêches de Saint-Domingue annoncent ce soir, coup sur coup, que l'ex-président Jimenez vient de constituer de son côté à Santiago dont le gouverneur a été tué, un second gouvernement provisoire qu'il préside et, d'autre part, que la province d'Azua-Sud, est à son tour insurgée et en a constitué un troisième, sous la présidence de M. Pelletier !

LE CONFLIT RUSSO-JAPONAIS

La flotte anglaise

Porsmouth, 28 décembre. — L'amirauté a donné à tous les réservistes de la marine l'ordre de faire connaître leur adresse, afin qu'on puisse les mobiliser par télégraphe.

Les préparatifs de la Russie

New-York, 28 décembre. — Ce n'est pas un million, mais deux millions et demi de livres de viande de conserve qu'a commandées la Russie à New-York. Ces commandes doivent être livrées la moitié le 22 janvier, l'autre moitié le 26, à San-Francisco, où des vapeurs russes viendront les prendre à destination de l'Extrême-Orient.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN VOLEUR ROUBAISIEN QUI SE CONSTITUE PRISONNIER A LILLE. — Un nommé Albert Dourcin, journalier, 21 ans, sans domicile fixe, s'est constitué prisonnier, se déclarant l'auteur d'un vol de deux tonneaux commis, le 25 novembre dernier, au préjudice de son logeur, cabaretier et coiffeur, rue Jacquart, 132, à Roubaix.

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER A ARMENTIÈRES. — Un train de marchandises, venant de Tourcoing, a été pris en écharpe, lundi matin, en gare d'Armentières, par un second train, venant de Berguette. Plusieurs wagons vides ont été renversés. On n'a eu à déplorer aucun accident de personne.

UNE RIXE A VIEILLE-EGLISE. — Au cours d'une rixe, le nommé Godsmet a frappé Jules Butez de plusieurs coups de couteau au bras droit et à l'arcade sourcilière.

UN INCENDIE A CAMBRAI. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie a détruit la grange de Mme veuve Dehon, cultivatrice, route du Catteau. Les dégâts s'élèvent à 7.000 francs environ.

UN INCENDIE CRIMINEL A VOLCKERINKOVE. — Un incendie dû à la malveillance a détruit une grange appartenant à M. Vandenbosche.

NOMINATIONS MILITAIRES. — Paris, 28 décembre. — Sont promus officiers d'administration de 3e classe les stagiaires d'état-major et de recrutement dont les noms suivent : Oger, adjudant au 33e de ligne du bureau de recrutement de Cambrai, maintenu ; Moreau, adjudant au 29e de ligne du bureau de recrutement de St-Quentin, maintenu ; Goujon, adjudant au 73e de ligne du bureau de recrutement d'Avesnes, maintenu.

UN NAUFRAGE A BOULOGNE. — Le bateau de pêche *Marie-Louise*, du port de Boulogne est enlisé dans la baie de l'Authie. L'équipage a pu gagner la terre.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES A ERQUINGHEM-LYS. — Dimanche, il a été procédé, en cette commune, à l'élection de deux conseillers municipaux. MM. Henri Wattelle, cultivateur, et Emile Delobel, entrepreneur, libéraux, ont été élus par plus de 360 voix, contre les citoyens Henri Dufour, employé à la coopérative l'*Avenir* d'Armentières, et Augustin Plume, socialiste, qui ont obtenu 105 voix.

LE PORT DE DUNKERQUE. — Paris, 28 décembre. — Le *Journal officiel* publiera demain un décret établissant au port de Dunkerque des péages locaux pour les services de sauvetage et de police du port.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort, de M. Ferrand, photographe, boulevard de la Liberté, à Lille ; — de M. Obez, fabricant de sirops de calabre, à Lille.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, lundi, 28 décembre 1903.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD.	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD.
DÉCEMBRE ..1903	13.81	13.32	13.92	13.42
JANVIER 1904	13.85	13.37	13.94	13.45
FÉVRIER	13.89	13.44	14.24	13.57
MARS	14.15	13.56	14.39	13.81
AVRIL	14.19	13.61	14.56	13.92
MAI	14.25	13.70	14.68	14.00
JUIN	14.23	13.71	14.81	14.08
JUILLET	14.26	13.72	—	—
AOUT	13.86	13.36	—	—
SEPTEMBRE	—	—	—	—
OCTOBRE	—	—	—	—
NOVEMBRE	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS.	37.000 BALLES	14.000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR.	84.000 —	10.000 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, lundi, 28 décembre 1903.

2 heures soir, 3° au-dessus de zéro, 768, variable.
5 heures soir, 1° au-dessus de zéro, 768, variable.
9 heures soir, 1° au-dessous de zéro, 767, variable.

Mardi, 29 décembre.

Minuit, 2° au-dessous de zéro, 766, variable.
8 heures matin, 3° au-dessous de zéro, 765, variable.